

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2011 À 20 HEURES 30

N° 6 - 200 / 2011 : ÉLABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR POUR LES DÉPLACEMENTS
DOUX

L'An Deux Mille Onze, le 29 novembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 29 novembre 2011 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, David KOWALCZYK.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Laurence PUJOL, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants) : 35

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2011**N° 6 – 200 / 2011 : ÉLABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR POUR LES DÉPLACEMENTS DOUX**

Pilote : Déplacements doux

Services concernés : direction générale, territoire d'agglomération, SAJM, finances

Madame Sarah LAURENS, rapporteur,

Les modes doux – marche à pied et vélo – apparaissent naturellement comme des alternatives importantes pour les déplacements de proximité. Leur développement s'inscrit nécessairement dans les axes prioritaires du plan de déplacements urbains en cours de réalisation sur le territoire de l'agglomération.

Afin d'organiser un meilleur partage de la voirie et de développer un réseau dédié aux déplacements doux qui soit cohérent, continu et sécurisé sur l'ensemble de son territoire, l'agglomération souhaite se doter d'un schéma directeur « déplacements doux ».

L'élaboration de cet outil de planification et de programmation poursuit plusieurs objectifs :

- Définir et hiérarchiser des itinéraires structurants à l'échelle des communes et de l'agglomération qui :
 - ✓ renforcent les liaisons intercommunales afin de conforter le territoire de l'agglomération ;
 - ✓ desservent les équipements publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs), les pôles d'activités et de services (public et/ou privés) ainsi que les lieux d'accueil touristiques générateurs de déplacements à vélo ;
 - ✓ assurent la continuité des itinéraires cyclables ;
 - ✓ atténuent les effets de coupure occasionnés par les infrastructures de transports ou les éléments naturels ;
 - ✓ Assurent les liaisons avec les itinéraires départementaux.
- Dans le respect du maillage défini selon les critères précédemment exposés, intégrer et renforcer la place des déplacements doux dans les aménagements de voirie et en site propre dans les 17 communes de l'agglomération et harmoniser les pratiques d'aménagement Sur ces itinéraires, la priorité sera donnée, dans la mesure du possible, aux aménagements réservés aux cyclistes (bandes cyclables au niveau de la chaussée ou pistes cyclables séparées de la chaussée) et aux aménagements réservés aux piétons en zone urbaine (trottoirs et voies piétonnes). Lorsque la largeur de l'emprise ne le permet pas, en ville, la mixité des automobiles et des vélos sur la chaussée sera favorisée par l'aménagement de « zones 30 »... ;
- Sécuriser les conditions de circulation des cyclistes notamment dans les intersections accidentogènes, les rues à grand trafic et les abords des établissements scolaires ;
- Développer l'intermodalité ;
- Développer les aménagements et équipements dédiés aux déplacements doux (stationnement vélos...) ;
- Proposer des itinéraires cyclables de loisirs complémentaires aux véloroutes et voies vertes ;
- Organiser des opérations de promotion des déplacements doux.

En disposant d'un schéma directeur déplacements doux, la communauté d'agglomération disposera d'un document cadre d'une politique communautaire de développement des mobilités douces et garantira la cohérence de son action auprès de la population et de ses partenaires techniques et financiers.

Le schéma directeur communautaire intégrera le schéma directeur cyclable réalisé par la ville d'Albi en 2009 et dont la mise en œuvre a permis de faire évoluer de façon importante l'étendue du réseau cyclable.

La définition et la mise en œuvre d'un schéma directeur déplacements doux s'inscrit dans le cadre du plan de déplacement urbain communautaire, engagé en novembre 2010, et dont l'un des objectifs est le développement des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, notamment l'usage de la bicyclette et la marche à pied (art L1214-2 du code des transports).

Par ailleurs, le schéma directeur déplacements doux s'inscrit également dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre porté par le futur plan climat énergie territorial de l'agglomération dont l'adoption est prévue d'ici la fin de l'année 2012.

En outre, dans le cadre de sa nouvelle compétence déplacements doux « cheminements et ouvrages en site propre (pistes, passerelles, venelles, escaliers, passages, mails) revêtu ou ayant fait l'objet d'un aménagement spécial et réservés à la circulation publique des piétons et des cyclistes », le schéma directeur permettra de définir et de hiérarchiser les itinéraires structurants en site propre pris en charge par la communauté d'agglomération au titre de la compétence déplacements doux.

Pour élaborer ce schéma directeur, il est proposé d'engager une étude avec l'appui d'un prestataire spécialisé notamment sur le volet cyclable. Les objectifs de l'étude sont :

- Disposer d'un diagnostic du contexte cyclable existant sur les 16 communes périphérique à Albi ;
- Définir un schéma directeur cyclable à l'échelle de l'agglomération répondant aux objectifs énoncés en introduction et complémentaire au schéma directeur cyclable de la ville d'Albi ;
- Proposer des principes d'aménagement commun à mettre en place au sein des communes de l'agglomération afin d'harmoniser les pratiques ;
- Disposer de propositions d'aménagement détaillées pour chacun des itinéraires, des points singuliers et des pôles d'échanges intermodaux identifiés dans le schéma directeur ;
- Etudier l'opportunité de systèmes de location vélos dans le cadre de parking relais ou pôles multimodaux.

La réalisation de cette étude est éligible à des subventions de la part de l'Adème, de la Région Midi-Pyrénées, du département du Tarn et de l'union européenne.

Un comité de pilotage sera constitué pour assurer le suivi de cette étude. Celui-ci sera composé d'élus et de techniciens de la communauté d'agglomération et de ses communes membres, de représentants d'associations d'usagers, du département et de la DDT. Ce comité fonctionnera en concertation avec les instances de pilotage du PDU et la commission mobilité de l'agglomération

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

ENTENDU le présent exposé ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'élaboration d'un schéma directeur déplacements doux communautaire.

APPROUVE le recours à un prestataire spécialisé pour l'élaboration du schéma directeur déplacements doux communautaire.

AUTORISE la vice-présidente déléguée aux déplacements doux à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'élaboration d'un schéma directeur déplacements doux communautaire et à solliciter toutes subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général du Tarn, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie, et de l'Union Européenne.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 novembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

